

Le 14 juin 2018

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Dossier R-4041-2018 - Demande relative au programme GDP Affaires

Madame, Monsieur,

Le programme GDP a été utilisé depuis deux ans par notre organisation au Québec. Notre réseau de scieries (dix) et usine de seconde transformation (six) y a été inscrit au complet. La première année (hiver 2016-2017) a été bien rétribuée (de l'ordre de 600 \$ k) et la seconde (hiver 2017-2018) beaucoup moins.

Nous y avons trouvé un intérêt à s'inscrire pour le retour monétaire possible en fonction des choix de production envisageables pour notre organisation. Pour une scierie, nous pouvons cesser la production facilement et la reprendre par la suite sans période de démarrage très longue. Nous avons pris nos décisions chaque année en fonction de nos goulots d'étranglement du moment. En hiver, normalement les activités de séchage sont critiques et ne peuvent être interrompues. Il en est tout autre pour les activités de sciage et de rabotage. Nous avons donc de la flexibilité pour laisser aller de la puissance lorsque demandée. Notre intention est de renouveler pour l'année à venir.

Nos décisions de s'inscrire ont été prises en se basant sur les statistiques d'arrêts des dernières années; le nombre d'heure ayant été relativement bas (de l'ordre de 30 heures par année) avec la rétribution proposée à 70 \$ / kw, c'était possible. Il en serait tout autre si les 100 heures étaient régulièrement utilisées, ce programme serait beaucoup moins intéressant. Nous nous permettons de suggérer de ramener cela sur une base horaire avec le 70 \$ / kw qui pourrait être augmenté si les heures d'arrêt demandées dépassent 35 heures par exemple. Une formule par palier, 70 \$ / kw pour 0-35, 100 \$ / kw si plus que 35 jusqu'à 65 et 140 \$ / kw si le programme dépassait 65 heures jusqu'à 100 heures / année. Nous avons un potentiel intéressant pour Hydro-Québec comme fournisseur de puissance lors des pointes de demande, il suffit de garder motivée l'industrie du sciage à participer. Nous souhaitons aussi voir disparaître les notions de pénalités si nous "escamotons" des événements de demande de puissance.

-2-

Comme gestionnaire de l'entreprise, je dois convaincre l'organisation de participer. Il a été difficile de le faire lors de la première année. Le succès de cette année-là a encouragé les gestionnaires à s'y inscrire lors de la seconde. Notre intention est favorable pour la troisième mais je me permets de vous suggérer les quelques améliorations ci-haut mentionnées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Produits forestiers Résolu



Gilbert Demers
Vice-président de division, Produits du bois, scieries et ingénierie.